



Desaccord sur un partage immobilier

Par **zaazou**, le **25/02/2009** à **22:50**

Mon père de son vivant a partagé sa propriété en 2 lots : 1 lot de 600m² avec sa maison d'habitation (environ 80m²) et 1 lot de terrain à bâtir de 707 m².
A son décès, le notaire a conseillé aux 2 héritières de refaire évaluer l'ensemble pour constituer 2 lots de valeur égale.
Après estimation verbale par un agent immobilier ma soeur et moi avons redéfini les 2 lots comme suit : 1 lot de 471 m² avec la maison d'habitation et 1 lot de terrain à bâtir de 843 m².
Ce nouveau redécoupage a été validé par un géomètre.
Or, pour pouvoir officialiser le partage le notaire nous a demandé l'obtention du permis de construire pour être sûr que le lot "terrain nu" était constructible.
Or, lorsque j'ai obtenu ledit permis, ma soeur a remis en cause ce partage s'estimant lésée. Elle désire revenir au partage initialement établi par notre père.
J'ai engagé des frais d'environ 8000.00 € pour l'obtention de ce permis (frais d'architecte, de géologue ...). Je me sens prise en otage par ma propre soeur.
A-t-elle le droit de revenir sur la modification d'arpentage qu'elle a signée ?
Puis-je l'attaquer pour ces faits et récupérer les sommes que j'ai engagées ?
Actuellement nos notaires respectifs cherchent à nous faire rencontrer.
Que me conseillez-vous ?
Avec mes remerciements
S.Z

Par **Paula**, le **26/02/2009** à **11:23**

Bonjour,
Puisque les Notaires veulent un rendez-vous, c'est pour régler le problème. Ils sont habilités pour cela. Mettez-vous, en conséquence, d'accord pour vous rencontrer et officialiser les partages.
Cordialement